MAIRIE DE Le Pouzin

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE CIRCULATION
N° 2026/10/165

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la demande présentée par l'entreprise SAS Jean François PAYSSERAND, Domiciliée 529 route de la Cure 07250 Rompon, en vue d'occuper l'emprise de voirie au N°5 rue des Quatorze Martyrs 07250 Le Pouzin le lundi 26 octobre 2026, en vue de stationner un camion nacelle pour intervenir sur la toiture à l'adresse ci-dessus.

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1er :
Le lundi 26 octobre 2026, la SAS Jean François PAYSSERAND est autorisée à occuper l'emprise de voirie au N°5 rue des Quatorze Martyrs 07250 Le Pouzin.

ARTICLE 2 :
La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de la SAS Jean François PAYSSERAND.

ARTICLE 3 :
La SAS Jean François PAYSSERAND devra assurer, en tout temps et sous sa responsabilité, la libre circulation des véhicules et des piétons domiciliés dans les immeubles situés aux abords du chantier. L'accès à leur habitation sera préservé.

ARTICLE 4 :
Les autorités de La Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 16 octobre 2026

Le Maire,

Christophe VIGNAL